



Association des Propriétaires du Lac Nick – APLN

Date : dimanche le 6 septembre 2015 à 17 h 00

Endroit : 30, rue Mountain Sight

PROCES VERBAL

Présents :

Yvette Lavoie, Serge Pépin, Jean-Guy Laprise, Réjean Beauchemin, Rudy Giordano, Patrice Rioux.

Absente :

Ann Oliver

1. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour approuvé par RG et secondé par SP.

2. Adoption du procès-verbal du 30 mai 2015

Procès-verbal approuvé par RG et secondé par JGL

Suivi sur les actions à faire : les 2 chèques pour l'entretien estival de la plage ont été produits. Le contrat pour la location du stationnement a été signé pour la saison 2015-16. Deux chèques dont 1 post daté, ont été donnés à M. Latour.

3. Nominations au CA

- Nominations pour 2015-16 :

Président : Patrice Rioux continue son mandat; Vice-président : sera nommé selon le besoin. Trésorier : J-G Laprise, Secrétaire : Ann Oliver, Vérificatrice, Diane Thibodeau, Directeurs : Réjean Beauchemin, Rudy Giordano, Yvette Lavoie et Serge Pépin. Approuvé par RG et secondé par YL

- Démission Alain Déry : Lettre reçue le 18 mai 2015, lue et mise dans les dossiers de l'APLN. Sa démission a été acceptée à l'unanimité.

PR enverra une lettre de remerciements pour le travail accompli.

4. Statut du comité P.L.A.G.E.

- Casiers pour embarcation : il reste plusieurs casiers comportant des embarcations non assignés et/ou non payés. Un dernier tour de roue doit être fait avant de poursuivre la coupe de cadenas et la mise de côté des embarcations illégales.
- Peinture table à pique-nique : Ann s'occupe de terminer la couche de base sur une table et 3 tables bleues à terminer.
- Stationnement : RG propose une étude pour un stationnement vert : Serge va faire le calcul des coûts d'une surface "verte" approximative de 100' x 20' (2 000 pi²) pour comparer à un stationnement standard en gravier. SP fournira un devis pour les travaux (phase 1 – dès cet automne 2015) : ponceau à l'entrée et déplacement de la clôture; Et un autre devis pour la phase 2 (stationnement complet) pour 2016 de façon à répartir les coûts. SP enverra le devis aux membres CA pour information. RG présentera ce devis au caucus du conseil municipal de fin septembre et possiblement sera voté le 5 octobre 2015 à l'assemblée du conseil municipal.

5. Activités sociales 2015

- Compte-rendu du BBQ du 25 juillet 2015 : Le compte rendu préliminaire du BBQ a été présenté par JGL : profit net 2,34\$, ce montant sera révisé car quelques dépenses sont à réviser. Rapport proposé par RG, secondé par YL. Approuvé à l'unanimité.
- Compte-rendu de l'épluchette de blé d'Inde du 5 septembre 2015: Le compte-rendu Préliminaire a été présenté par JGL : profit net 387,13\$. Ce montant sera révisé car quelques dépenses sont à réviser. Rapport proposé par SP, secondé par RB. Approuvé à l'unanimité.

Compte tenu du succès relatif du BBQ, il est proposé de ne pas reporter plus d'une journée une activité prévue au calendrier. À cause de la pluie, une activité ne peut donc être remise qu'au lendemain.

- Calendrier futur des activités de l'APLN : il est noté de vérifier le calendrier des autres activités municipales ou autres pour éviter les conflits. JGL mentionne que M. Dupuis devrait céduer ses tournois de tennis de façon à éviter d'entrer en conflit avec les activités sociales de l'APLN. M. Dupuis a été avisé à ce sujet à quelques reprises les années passées.

- Coûts des activités : Selon un vote majoritaire avec 1 abstention, il est convenu qu'à partir de maintenant, les membres du CA, organisateurs et bénévoles n'auront pas de frais pour assister aux activités, et ce, pour démontrer notre gratitude pour leur implication au niveau du CA et des divers comités.

6. Modifications aux règlements de l'APLN

- Composition du CA (7 membres) : La réduction du nombre de membres au CA ayant été acceptée à l'AGA de juillet dernier, il est convenu que des changements possibles des règlements soient discutés au prochain CA – voir dernier PV de l'AGA 2015.
- Point 34. Règlements : Selon cet article, la signature du président et du secrétaire est obligatoire sur les différents contrats : ex. : entretien estival de la plage, toilette, etc. Donc, à mettre en vigueur lors des prochains contrats.
- Article 35 : Inventaire des biens : Modifier pour que l'APLN puisse posséder des biens (quai, tables à pique-nique, parasols, etc.). Essayer d'obtenir un avis légal à savoir si la plage et le lac Spring sont considérés comme des "biens". Proposé par RB secondé par YL (changement à faire avant l'AGA 2016 où les propositions seront présentées aux membres).

7. Divers – Varia

- Yoga SUP (stand up paddleboard):

Les membres du CA se méfient d'un achalandage d'invités externes à notre plage privée et refusent les activités à caractère commercial afin d'assurer la quiétude des lieux. Ainsi, aucune publicité non autorisée ne doit être affichée sur nos babillards, supports à canots, etc.

Pas d'implication non plus via des courriels envoyés à nos membres pour encourager telle ou telle activité. Les fournisseurs doivent faire leurs propres démarches auprès des membres.

Une réponse sera envoyée dans ce sens aux demandeurs.

- Frais d'entretien de la plage pour propriétés multiples :

Il est entendu que les renouvellements pour 2016 doivent tenir compte d'une simple facturation pour un même propriétaire possédant plusieurs terrains contigus ou non. Sur réclamation seulement, l'Association pourra créditer les erreurs de double facturation.

- Point à mettre à l'ODJ du prochain CA : accès de la plage aux externes (limites géographiques), sans contrat notarié, etc. voir article 4 des règlements.
- Camping/caravaning : L'objectif est de sensibiliser la municipalité aux petits terrains où les gens veulent camper. La plainte doit être faite par le demandeur, comprendre des photos à l'appui et être envoyée à la municipalité dans le but de faire respecter les règlements municipaux à ce sujet.
- Suivi courriel de R. Dupuis- Ligne électrique 20 novembre 2011 réactivé le 11 juin 2015 : Ce point concernant la ligne électrique qui passe dans la baie entre les propriétés de M. Dupuis et RB a déjà été abordé au CA du 3 décembre 2011 (voir PV 3 décembre 2011). À l'unanimité, les membres ont décidé que l'APLN ne porterait aucune action dans ce dossier. Un courriel sera de nouveau acheminé au demandeur pour lui expliquer les efforts requis pour faire bouger ce monstre de bureaucratie hydroélectrique et que ces efforts sont hors du mandat initial de l'Association.
- Chiens-plage : Suite aux écarts de comportement de certains membres de l'APLN les 5 et 6 septembre derniers où de nombreux chiens se sont retrouvés sur la plage Kaiser, les membres du CA ont rappelé le règlement disant que, pour des raisons sanitaires et de quiétude des lieux, il est interdit aux chiens d'accéder, en laisse ou non, à la plage. Nous appliquerons la tolérance zéro même en cas d'évènement de l'APLN. Par contre, l'APLN possède la plage du lac Spring connue sous le sigle de la plage aux chiens. Si quelqu'un désire procéder à des activités de zoothérapie à cet endroit, ils devront en aviser le CA de l'APLN. Un rappel aux membres de ce règlement est prévu par courriel.

8. Date de la prochaine réunion

Vendredi 2 octobre 2015 (à valider). Cette réunion doit avoir lieu avant le dépôt de la demande de subvention du comité environnement pour 2016 et après le vin et fromages.

9. Levée de l'assemblée

Tous les sujets ayant été couverts, le président déclare l'assemblée levée à 19h56